



Le 10 septembre 2014

Copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis du 9 septembre 2014 tenue à la salle municipale de Grand-Métis, à laquelle sont présents :

Monsieur Rodrigue Roy, maire

les conseillers :

Monsieur Jacques Vachon

Monsieur Jean-Yves Ouellet,

Monsieur Raymond L'Arrivée,

Monsieur Réjean Gendron

Et Madame Gilberte Fournier, le tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant. Assiste également à l'assemblée Madame Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

RÉSOLUTION # 2014-111 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS DU RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2014-072, le processus d'appel d'offres sur invitation a été enclenché;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 27 août 2014 à 15:30 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont présenté des offres :

- Fermes Roles;
- Les Entreprises E. Normand;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées étaient toute deux conformes ;

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que ce Conseil adjuge le contrat pour le creusage des fossés du rang 2 Est des Écossais à Les Entreprises E. Normand pour un montant total de 4 500 \$ plus taxes aux conditions décrites dans le document de soumission qui constituera le contrat;

QUE ce conseil nomme la directrice générale Chantal Tremblay comme signataires de tous les documents afférents au dit contrat.

**ADOPTÉ À GRAND-MÉTIS
CE 9^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014**

Chantal Tremblay, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Vraie copie des minutes de la séance du 9 septembre 2014